

Maître Monique Legrand
13 Boulevard des Invalides
75007 Paris

Paris le 2 juin 2011

Maître,

Nous vous remercions de l'accueil et de l'écoute que vous nous avez réservés lors de notre réunion du mardi 24 mai.

Nous avons pris bonne note de votre intention de transmettre au Parquet de Paris dès lundi prochain les dossiers concernant les anomalies détectées lors des audits réalisés par vos services.

Par ailleurs, vous nous avez indiqué avoir demandé une prolongation de votre mission au Président du TGI pour 6 mois supplémentaires, la complexité des audits ayant rendu impossible la convocation d'une AG dans les délais de l'ordonnance du 25 janvier.

Après un long échange sur la situation de la GLNF, en fonction des plus récentes évolutions (rupture de la reconnaissance par les Grandes Loges européennes, rejet par M.Stifani des Juridictions traditionnelles de notre obédience, sanctions et nominations créant des tensions supplémentaires...etc.), nous avons noté votre accord sur une stratégie de sauvegarde.

La rédaction d'une requête conjointe par Maître Dumaine-Martin votre avocat et le Bâtonnier Teitgen pour demander une extension de votre mission vous permettant d'obtenir des pouvoirs élargis, ressort de notre analyse commune. En effet les convocations du Collège des membres de droit, le traitement des problèmes disciplinaires et les difficultés quotidiennes de la gestion justifient d'autant plus cette requête dans un contexte de responsabilité éventuelle de l'équipe actuelle.

De plus, la préparation de l'avenir, du point de vue de la nécessaire évolution des Statuts et Règlements, préalable à la Refondation d'une GLNF traumatisée par de trop longs mois de crise, implique, là encore de notre analyse commune, la mise en place d'un Comité de Refondation regroupant les différentes tendances de l'opposition, sans pour autant rejeter la négociation avec l'équipe sortante.

Nous ne savons pas, si, ainsi que vous le proposiez, il sera possible d'en inscrire le principe dans la requête précitée, mais quoi qu'il en soit nous prenons date pour sa mise en place rapide, et susceptible de faire retomber les tensions. Nous vous proposerons, comme convenu, une liste de frères susceptibles d'y participer.

Ayant la haute main sur les convocations du Collège des membres de droit, vous pourrez alors fixer votre agenda pour une AG ou une AGE, dont vous êtes la seule à

pouvoir fixer les dates et l'ordre du jour. Etant rappelé pour mémoire, que M.Stifani a enfreint cette règle de convocation en prétendant réunir le 27 juin les membres de droit sous l'appellation de « Souverain Grand Comité ». Nous ne doutons pas que le moment venu vous rappellerez vos prérogatives en cette matière.

Nous sommes donc à votre entière disposition pour vous aider à tous les stades de ces processus, et nous souhaitons que notre action conjointe puisse accélérer la sortie de cette crise dramatique qui agite la GLNF depuis le 4 décembre 2009.

Nous vous prions de croire, Maître, à l'assurance de notre meilleure considération.

Claude SEILER

Dominique Moreau

PS : Compte tenu de ce que vous nous avez également indiqué sur la non exigibilité juridique des cotisations à ce jour, ainsi que sur l'absence de situation de trésorerie obérée de la GLNF, nous ne pouvons imaginer que la note comminatoire publiée le 1er juin se réclamant de votre nom par le Directeur Administratif et Financier de la GLNF ait pu être rédigée sur votre instruction expresse.

Cette note est annexée à cet envoi.